



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Mercredi 31 janvier 2024

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

| | |
|--|----------|
| VP - Vice-présidente, ministre de la Culture, de l'Environnement..... | 2 |
| • 21 ^e édition du Festival international du film documentaire océanien de Tahiti (FIFO) | 2 |
| • Supercision ou circoncision rituelle <i>Māohi</i> | 4 |
| MEF - Ministre de l'Économie, du Budget et des Finances..... | 4 |
| • Prix des hydrocarbures au 1 ^{er} février 2024 | 4 |
| • Régime d'importation de certains jus et boissons aux fruits | 4 |
| • Bilan de la mission du ministre de l'Économie, du Budget et des Finances en charge des Énergies..... | 5 |
| MPR - Ministre de l'Agriculture et des Ressources marines | 6 |
| • Subventions d'investissement en faveur de la Fédération Polynésienne des Maisons Familiales Rurales (FPMFR) pour financer l'acquisition des véhicules de transport | 6 |
| MSP - Ministre de la Santé..... | 6 |
| • Ateliers de travail sur la réforme de la Protection Sociale Généralisée | 6 |
| • Phase d'alerte relative à la dengue | 7 |
| MJP - Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention | 7 |
| • Mise à jour de la liste des organismes affiliés au comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour les épreuves de surf en Polynésie française | 7 |



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- VP -

21^e édition du Festival international du film documentaire océanien de Tahiti (FIFO)

Depuis sa première édition en 2004, le FIFO s'est imposé comme le rendez-vous incontournable du film documentaire de l'Océanie. Seul festival de la région à rassembler des professionnels francophones et anglophones, chaque édition embarque les festivaliers à la découverte de la richesse et de la diversité des pays et des peuples océaniens.

À cette occasion, Papeete devient la capitale océanienne du film documentaire et relie entre eux les mondes polynésien, micronésien et mélanésien. Espace de paroles, de rencontres et de partages, c'est l'Océanie, pleine et entière, qui s'y réunit et se dévoile aux yeux du monde à travers ses plus authentiques témoignages. Plus qu'un festival, le FIFO est un véritable carrefour des cultures et des peuples riches d'un patrimoine audiovisuel unique. Les images s'animent, racontent des expériences de vie et provoquent la rencontre du dialogue et de l'échange.

Né de la belle ambition de rendre visible l'Océanie, année après année, le FIFO a conquis public et professionnels d'Océanie et du monde qui y ont vu l'occasion de poser leur regard sur la région. Après une édition 100 % numérique en 2021, deux éditions hybrides en 2022 et 2023, la prochaine édition du FIFO sera à nouveau une édition hybride. Elle se déroulera en ligne sur www.fifotahiti.com, et nous aurons également le grand plaisir de retrouver le public, les professionnels et les festivaliers, invités en présentiel du 2 au 11 février 2024 à *Te Fare Tauhiti Nui*.

Le jury de cette 21^e édition sera présidé par Briar GRACE-SMITH, réalisatrice, productrice et scénariste *māori*, réalisatrice et scénariste du film *Cousins* adapté du roman de Patricia GRACE.

Elle sera accompagnée d'un panel exceptionnel de professionnels de l'audiovisuel, primés au FIFO, tant par le jury que par le public :

- Allan CLARKE, producteur et réalisateur australien, réalisateur de *The Bowraville Murders*, prix spécial du FIFO 2022 ;
- Corinna HUNZIKER, réalisatrice et productrice néozélandaise, réalisatrice du film *No Māori Allowed* grand prix du FIFO 2023 ;
- Hetereki HUKU, architecte et urbaniste de Rapa Nui, aujourd'hui basé à Hawai'i, il est également directeur par intérim du centre de recherche Tepupu à Rapa Nui ;
- Patrick DURAND-GAILLARD, ancien rédacteur en chef et chef d'édition magazine et documentaire de Nouvelle-Calédonie la 1^{re} ;
- Heretu TETAHIOTUPA, artiste tatoueur, président du comité organisateur du Matavaa, réalisateur et producteur, réalisateur du film *Patutiki* – l'art du tatouage des Îles Marquises, prix du public du FIFO 2019 ;



- Carmen DOOM, journaliste et présentatrice bilingue à Polynésie la 1^{re}, responsable d'édition des journaux télévisés français et tahitien de la chaîne.

Le FIFO n'a jamais imposé de thème à sa sélection officielle. Celle-ci propose une image instantanée des peuples et des cultures qui composent l'Océanie et de leurs préoccupations. Très attachés au passé, tout en étant ancrés aux réalités actuelles et ouverts au futur, les Océaniens vivent, survivent parfois. Ils chantent, enchantent, déchantent aussi. Disent, crient, hurlent. Et ils le racontent tout au long de ces films.

Ceux de la sélection du FIFO 2024 n'échappent pas à la règle et portent sur des questions d'identité qui passionnent. Ils sont aussi l'écho éblouissant de la recherche et de la création artistique de notre région. Espace d'expression qui se dilate par l'apport des disciplines artistiques, la sélection de ce cru du festival tatoue, sculpte et bâtit sur la toile comme dans les cœurs, un lien communautaire entre les hommes et les femmes installés devant leur écran et ceux qui s'y dévoilent. L'Histoire n'est jamais oubliée, au FIFO. La sélection 2023 ne fait pas exception et interroge notre Histoire. Portraits étonnants de personnages impressionnants, les films du 21^e FIFO portent avec espoir et dignité une histoire humaine avant tout. Comme chaque année, la sélection donne la parole. Elle la donne à tous. Elle ouvre les débats et convoque des émotions puissantes, authentiques, vivantes.

Cette année, 194 films ont été inscrits et soumis aux comités de pré-sélection du festival. Parmi ceux-là, 43 films ont été retenus :

- 10 films documentaires sont présentés en compétition et soumis à l'appréciation du jury du festival ;
- 13 films dans la catégorie hors compétition sont soumis au vote du public ;
- 7 courts-métrages documentaires présentés dans la sélection Fenêtre-sur-courts concourent pour le prix du meilleur court-métrage documentaire du FIFO ;
- 13 courts-métrages de fiction sont présentés pour la 14^e Nuit de la Fiction du FIFO et concourent pour le prix de la meilleure fiction océanienne.

Dans cette sélection, 5 films au total sont des productions locales. Pour cette 21^e édition du FIFO, 3 prix seront décernés par le jury international du festival à l'issue de la compétition. À ceux-là s'ajoutent le prix du public qui récompensera le documentaire préféré des spectateurs ainsi que les prix des meilleurs courts-métrages documentaires et de fiction, eux aussi désignés par un vote des spectateurs. Au total, 6 prix récompenseront des films du FIFO, dont 3 seront choisis par le public.

Le FIFO s'engage pour cette nouvelle décennie à remettre la création audiovisuelle au cœur du festival en réorganisant un *Pitch* documentaire. Une sélection de projets documentaires est en lice pour participer à « l'Oceania Impact Pitch for Indigenation ». Les porteurs de projets bénéficieront pendant le festival d'une formation au *Pitch* et aux stratégies d'impact, ils pourront également *pitcher* devant un panel de diffuseurs et distributeurs. Le meilleur projet se verra remettre un prix.



Dans cet esprit, le FIFO lance aussi un appel à candidature pour la création jeunesse en Polynésie française de mars à septembre 2024. Cet appel à film concernera deux catégories : les moins de 18 ans et les 18-26 ans. L'objectif est de donner une opportunité de raconter et de se raconter en utilisant l'audiovisuel comme *medium*. Les films devront faire moins de trois minutes et pourront être réalisés dans le cadre d'un projet scolaire.

Supercision ou circoncision rituelle *Māohi*

La *supercision* ou circoncision rituelle *mā'ohi* est un rite de passage essentiel et obligé d'entrée des jeunes garçons polynésiens dans le temps de l'adolescence, *te tau re'are'a*, le temps des grands apprentissages de la vie, le temps de l'accès aux Savoirs.

Cette période de transition nécessaire, qui est également la porte d'entrée vers l'âge adulte est attendue, et même inscrite dans *l'agenda de vie* de tous les jeunes garçons polynésiens.

Pratiquée autrefois par un oncle paternel ou un spécialiste (*tahu'a*) dédié, nos communautés peinent aujourd'hui à accéder aux structures de soin ou aux professionnels de santé qualifiés et légalement habilités à réaliser ce geste.

Portés par une volonté commune de préserver le patrimoine culturel, tout en veillant à la santé publique, le ministère de la Santé en partenariat avec le ministère de la Culture, la direction de la Santé et l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale, mènent actuellement des travaux réglementaires et de formation qui visent à améliorer l'accès de la population à cette pratique ancestrale, en permettant d'augmenter le nombre de professionnels de santé habilités à réaliser cet acte non thérapeutique, mais fondé sur notre identité première de *Mā'ohi*.

- MEF -

Prix des hydrocarbures au 1^{er} février 2024

Le gouvernement poursuit la mise en œuvre concrète des engagements pris concernant la protection du pouvoir d'achat des ménages en matière d'énergie, dans un contexte où la hausse des prix sur les douze derniers mois concerne surtout les produits alimentaires (+1,6%) et boissons non alcoolisées (+9,6%), les loyers d'habitations (+5%) et les produits et services de santé (+2,5%).

Le Conseil des ministres a donc décidé de maintenir les prix des hydrocarbures à leurs niveaux actuels pour le mois de février 2024.

Régime d'importation de certains jus et boissons aux fruits

En raison de pénuries sur le marché local, la société JFM peine à trouver la matière première locale nécessaire à la fabrication de ses produits. Selon JFM, pour satisfaire la production de boissons à base d'ananas, le besoin annuel en matière première serait



d'environ 1 500 tonnes d'ananas. En 2023, l'approvisionnement local était de 500 tonnes, couvrant seulement un tiers de ses besoins.

Ce déficit d'approvisionnement s'explique également par le fait que les agriculteurs privilégient la vente d'ananas auprès des restaurants, des petits commerçants, de la grande distribution ou encore la vente directe en bord de route à un prix plus attractif, entre 100 et 200 F CFP/ kg, alors que le prix d'achat de l'usine de jus de fruits est de 70 F CFP/ kg.

Aux fins de maintenir l'activité économique et sociale de l'usine de jus de fruits de Moorea, il est proposé d'autoriser les importations de concentré d'ananas jusqu'au 31 décembre 2024. La Direction générale des affaires économiques (DGAE) prévoit d'évaluer l'activité de l'entreprise productrice ainsi que les retombées économiques et sociales des importations autorisées dans le courant de l'année, conformément aux dispositions prévues par l'arrêté CM du 9 mars 1998 modifié visé en référence.

En tout état de cause, dans un contexte où l'offre locale est inférieure à la demande, autoriser l'importation des concentrés d'ananas permettra de répondre aux besoins d'approvisionnement de l'usine sans pour autant impacter la filière locale.

Bilan de la mission du ministre de l'Économie, du Budget et des Finances en charge des Énergies

Tevaiti-Ariipaea POMARE, ministre de l'Économie, du Budget et des Finances en charge des Énergies, s'est rendu en mission à Paris afin de rencontrer différentes administrations centrales et acteurs relevant de son portefeuille ministériel.

Accompagné de Sandra SHAN SEI FAN, directrice du Budget et des Finances et son adjointe Batina VINCENTI-LUCAS, il s'est ainsi entretenu avec Olivier JACOB, directeur général des Outre-mer et son équipe ainsi que Richard BORDIGNON, conseiller budgétaire et Finances locales du ministre délégué auprès du ministre de l'Économie et des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics et Antoine MAGNANT, directeur général adjoint des Finances publiques au sujet des réformes entreprises par la Polynésie française concernant le régime de responsabilité financière des gestionnaires publics ainsi que la gestion active de la trésorerie de la collectivité, lesquelles impliquent des modifications préalables de la loi organique statutaire du Pays.

Ces rencontres ont été en outre l'occasion de présenter l'état d'avancement des axes majeurs de la réforme de la gestion des Finances publiques, dont notamment la création d'un code des Finances publiques de la Polynésie française qui a bénéficié d'un accompagnement d'expert nationaux de ces administrations centrales ainsi que la transformation du SI financier et la programmation budgétaire triennale. La dynamique engagée par le Pays et tout particulièrement ce projet de code novateur et unique au sein de la République ont été salués.



- MPR -

Subventions d'investissement en faveur de la Fédération Polynésienne des Maisons Familiales Rurales (FPMFR) pour financer l'acquisition des véhicules de transport

Sur proposition du ministre de l'Agriculture et des Ressources marines, en charge de l'Alimentation et de la Recherche, le conseil des ministres a octroyé, au profit de la Fédération polynésienne des maisons familiales rurales (FPMFR), 3 subventions en investissement pour financer le renouvellement de son parc automobile, la fourniture et la rénovation de trois bateaux et l'équipement en matériels et structures agricoles dédiés.

Dans cette perspective de soutenir la politique de développement du réseau d'apprentissage et permettre la mise à disposition d'outils, d'équipement et de matériel en adéquation avec leurs besoins, le montant cumulé des subventions octroyées par le gouvernement s'élève à **98 000 000 F CFP**.

| Tableau des subventions d'investissement | | |
|---|---|-------------------------|
| 1 | Attribution d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de véhicules de transport | 17 000 000 F CFP |
| 2 | Attribution d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de serre de démonstration | 50 000 000 F CFP |
| 3 | Attribution d'une subvention d'investissement pour l'acquisition de véhicules et équipements de transport | 31 000 000 F CFP |
| | TOTAL GÉNÉRAL | 98 000 000 F CFP |

- MSP -

Ateliers de travail sur la réforme de la Protection Sociale Généralisée

La réforme de la Protection Sociale Généralisée (PSG) constitue un enjeu majeur qui impacte la structure et le fonctionnement du système de protection sociale du Pays. Il s'agit de reconsidérer les fondements de notre modèle social, notre pacte social, en adaptant les mécanismes de financement et les schémas de redistribution pour répondre aux défis démographiques et économiques actuels et à venir.

Dans ce cadre un groupe de travail interministériel a été constitué afin d'établir et de valider le calendrier des rencontres sur l'année 2024, ainsi que les thématiques à débattre. Il s'est réuni pour la première le 16 janvier dernier.



Le ministère de la Santé, en charge de la Prévention et de la Protection Sociale Généralisée souhaite intégrer activement les partenaires sociaux dans le processus de réforme, garantissant une approche transparente et collaborative. Pour ce faire, les partenaires sociaux ont été informés du calendrier des ateliers afin qu'ils soient consultés sur les projets de textes et que leurs observations soient remontées au groupe de travail.

Phase d'alerte relative à la dengue

8 cas de dengue ont été détectés à Tahiti et Mo'orea au cours des derniers mois, ce qui témoigne d'une circulation débutante du virus au sein de la population. Dans le cadre du plan de lutte contre la dengue et les arboviroses en Polynésie française, le ministère de la Santé a mis en œuvre des actions depuis l'identification du premier cas l'année dernière.

Face à l'augmentation du nombre de cas détectés, le ministère de la Santé a décidé la mise en place d'une cellule de gestion d'alerte (CGA) conformément aux actions liées à la phase 2 (alerte) du plan de lutte contre la dengue. Coordinée par l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS), la CGA mobilisera de nombreux acteurs du Pays (Direction de la Santé, Centre hospitalier de la Polynésie française et autres), de l'État (Haut-commissariat) et des communes. Cette mesure vise à contrôler et à contenir la propagation du virus.

Le ministère de la Santé souligne l'importance de la participation communautaire et de la vigilance collective pour limiter la propagation de la dengue. Des mises à jour régulières seront fournies pour informer sur l'évolution de la situation et les mesures prises.

- MJP -

Mise à jour de la liste des organismes affiliés au comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 pour les épreuves de surf en Polynésie française

Faisant suite à l'agrément accordé le 26 juillet 2023, à l'entité organisatrice, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi qu'aux organismes qui lui sont affiliés pour l'organisation des épreuves de surf en Polynésie française, 14 nouveaux partenaires viennent compléter la liste initiale annexée à l'agrément.

Cette liste est ainsi complétée avec :

- 2 partenaires institutionnels ;
- 1 partenaire premium ;
- et 11 partenaires officiels.



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

À ce titre, ces nouveaux partenaires bénéficieront notamment d'un régime fiscal privilégié s'agissant des importations réalisées pour les besoins de la compétition et d'un régime fiscal privilégié s'agissant des droits et taxes relevant du code des impôts de la Polynésie française.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
